CICADE

http://www.dequeldroit.net

DE QUEL DROIT !

Une cyberbase de jurisprudences relative au droit des étrangers

gisti, groupe d'information et de soutien des immigrés

Appel à dons

Soutenez la diffusion du droit des étrangers sur Internet

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons un appel à dons destiné à soutenir financièrement *De quel droit !*, site Internet consacré à la jurisprudence administrative en matière de droit des étrangers.

Porté par le CICADE (*Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès au(x) Droit(s) des Exclus*) et par le GISTI (*Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés*), ce site propose aux associations et professionnels œuvrant pour la défense et la promotion du droit des étrangers, et plus généralement à toute personne concernée par cette matière, un instrument gratuit d'accès au droit.

www.dequeldroit.net

De quel droit !, un outil gratuit d'accès au droit

« *Rendre compte de la jurisprudence et la commenter, c'est donner accès à ce qui constitue, dans à peu près tous les domaines du droit public, la source essentielle* » (J-B AUBY, «Le droit des étrangers, 10 ans de jurisprudence», Droit administratif, 1998, p. 3).

En effet, connaître les nombreux textes qui régissent le droit des étrangers ne suffit pas pour comprendre et maîtriser cette matière mouvante et complexe. Par le contrôle qu'il exerce quotidiennement sur les décisions de l'administration, le juge interprète les textes applicables, fait évoluer cette interprétation lorsque cela lui paraît nécessaire, comble les silences de la loi, cherche à dénouer les contradictions qu'elle recèle… Le contentieux des étrangers occupe d'ailleurs aujourd'hui une part très importante de l'activité des juridictions administratives.

De Quel Droit ! en quelques chiffres :

De Quel Droit ! propose à la consultation près de 400 fiches de jurisprudence portant sur des décisions rendues par les juridictions administratives. Plus d'une centaine de jugements ne faisant l'objet d'aucune publication ont été mis en ligne sur le site.

Depuis son ouverture au mois d'octobre 2002 *De Quel Droit !* a reçu plus de 9000 visiteurs. 65000 pages du site ont été consultées.

Le site *De quel droit !* vise à assurer la publication et le commentaire réguliers des décisions de justice les plus significatives afin de faciliter le travail de conseil et de défense que les associations et les professionnels conduisent auprès des étrangers. Il cherche ainsi à permettre un meilleur traitement des étrangers par l'administration et, au-delà, à contribuer au renforcement de l'Etat de Droit.

Afin de garantir un accès le plus large possible aux informations contenues dans *De quel droit !*, la consultation du site est entièrement gratuite.

Bon de soutien au CICADE - Diffusion du droit des étrangers sur Internet

Nom…….....…….. Prénom…….....

Personne morale.....

Adresse …….....…….

E-mail…….....…….

J'apporte mon soutien au financement d'un poste de coordinateur-administrateur de la Cyberbase de jurisprudence *De Quel Droit !* : *(100 dons de 200 euros nous permettront de financer le poste à mi-temps)*

30 euros	60 euros	100 euros
200 euros	300 euros	……euros (autre montant à votre convenance).

Règlement par chèque à l'ordre du CICADE à retourner au : CICADE, 16 rue Saint Louis, 34000 Montpellier

« *Les dons donnent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu de 50 % du montant du don, dans la limite de 10 % du revenu imposable pour l'ensemble de vos dons privés* »

Date ……...

Signature :

Un appel à soutien financier, pour quoi faire ?

De Quel Droit ! a bénéficié d'un soutien financier de la *Fondation de France* pour sa conception technique. Le traitement des décisions de justice en vue de leur intégration dans la base de données n'a par contre fait l'objet d'aucun financement spécifique. Ce travail a, jusqu'à présent, été assuré par une équipe de juristes bénévoles coordonnée par un salarié « emploi-jeune » du CICADE. Or le financement public de cet emploi cesse le 1er août 2003, remettant en question le travail d'actualisation du site voire son existence même.

C'est pour permettre au coordinateur de *De Quel Droit !* de poursuivre ses activités que nous sollicitons de votre part une aide financière. L'objectif visé par notre appel est de réunir les fonds nécessaires à la pérennisation de cet emploi pour une durée d'un an. Il s'agira pour ce salarié de participer à l'alimentation du site, avec pour objectif l'intégration d'un millier de décisions supplémentaires, de développer de nouveaux services laissés jusqu'à présent au second plan (bibliographie spécialisée…) et d'assurer l'administration générale du projet.

En espérant que notre appel aura retenu votre attention, nous vous remercions par avance de votre soutien.

Pour le CICADE :
Nicolas FERRAN
Responsable du projet *De quel droit !*

***De Quel Droit !*, ce qu'ils en pensent :**

Laportedudroit.com : «*une remarquable initiative* ».

Le Journal du Village de la justice : «*une base de données très complète sur la jurisprudence consacrée au droit des étrangers en France et servie par un moteur de recherche efficace*».

Emmanuel Barthe (documentaliste juridique) : «*(…) la base est un modèle du genre sur le plan technique : non seulement elle donne le lien vers le texte intégral lorsqu'il est disponible (…) mais aussi un résumé et un commentaire. Les résultats sont classés par thèmes et sous-thèmes (fonctionnalité très rare dans une base de données, et pourtant très pratique pour lire de nombreux résultats) (…) et malgré toute cette réelle valeur ajoutée, la base De Quel Droit ! reste gratuite. Bravo aux auteurs de ce site*» (commentaire émis sur la liste de diffusion Juriconnexion).

CICADE

16 rue Saint Louis
34000 Montpellier
tél : 04 67 58 71 52
fax : 04 67 06 55 02
centre@cicade.org
www.cicade.org

http://www.dequeldroit.net
DE QUEL DROIT !
Une cyberbase de jurisprudences relative au droit des étrangers